

Le Petit Journal



Bureaux : rue Confort, 14, à Lyon

Abonnements Lyon et Rhône
TROIS MOIS..... 5 FR.
SIX MOIS..... 9 FR.
UN AN..... 18 FR.

LYONNAIS
UN NUMÉRO : CINQ CENTIMES

Abonnements Départements
TROIS MOIS..... 6 FR.
SIX MOIS..... 12 FR.
UN AN..... 24 FR.

Dimanche 11 Juin 1871

L'abondance et l'importance des documents que nous avons à publier aujourd'hui, nous obligent à remettre à demain la suite de notre feuilleton.

LES NOUVEAUX CITOYENS

Comme il était facile de le prévoir l'Assemblée nationale, dans sa séance du 8 juin, a abrogé les lois d'exil qui frappaient les princes des deux branches de la famille de Bourbon et a validé les élections du duc d'Aumale et du prince de Joinville.

En attendant que nous puissions publier le texte du discours par lequel M. Thiers a affirmé de nouveau son dévouement absolu à la République, voici le compte-rendu de cette importante séance parlementaire auquel nous ajoutons les documents qui ont été visés pendant la discussion :

Versailles, 8 juin, 11 h. soir.

La séance a été très animée.

Le rapport de M. Batbie dit que la commission a repoussé unanimement la proposition Brunet, mais qu'elle propose d'adopter la proposition Giraud abrogeant les lois d'exil contre les membres de la famille de Bourbon.

Il dit que les électeurs de trois départements, en nommant les princes d'Orléans, ont demandé l'abrogation de ces lois.

Il rappelle la circulaire des princes qui donne la signification de leur élection en accédant à la décision de la nation, qu'elle soit république ou monarchie constitutionnelle.

LA CIRCULAIRE

Voici le texte de la circulaire électorale du duc d'Aumale :

Aux électeurs de la Charente.

1er février 1871.

Messieurs les électeurs,

Il y a quatre mois, plusieurs d'entre vous m'ont offert leurs suffrages ; j'ignore s'il vous convient de me les donner aujourd'hui. Je ne puis d'ailleurs vous parler aussi complètement, aussi librement que je voudrais, et il me faut refouler dans mon cœur tous les sentiments qui en débordent. Je ne sais même si ces quelques lignes arriveront jusqu'à vous.

J'essayerai cependant de vous les faire parvenir ; car à ceux qui voudraient encore me choisir pour les représenter à l'Assemblée nationale, je crois devoir donner quelques explications sur deux questions capitales qui seront posées à cette Assemblée : la question de paix ou de guerre, la question constitutionnelle.

Sur le premier point, comme je n'ai eu aucune part de responsabilité, directe ou indirecte, dans les événements ou les actes qui ont préparé la guerre et la situation actuelle, je dois stipuler mon entière liberté d'appréciation ou de réserve. J'y suis encore autorisé par l'action qui m'a été imposée alors que je réclamaï avec instance le droit de combattre pour mon pays.

Sur le second point je m'expliquerai avec une complète sincérité. Quand je considère la situation de la France, son histoire, ses traditions, les événements des dernières années, je reste frappé des avantages que présente la monarchie constitutionnelle ; je crois qu'elle peut répondre aux légitimes aspirations d'une société démocratique, et garantir, avec l'ordre et la sécurité, tous les progrès, toutes les libertés. C'est avec un mélange de fierté filiale et de patriotique douleur que je compare la France en son état actuel à ce qu'elle était sous le règne de mon père.

Cette opinion, j'ai le droit de l'avoir comme homme, et je crois avoir aujourd'hui le devoir de l'exprimer comme citoyen ; mais je n'y mêle aucun esprit de

parti, aucune tendance exclusive. Dans mes sentiments, dans mon passé, dans les traditions de ma famille, je ne trouve rien qui me sépare de la République. Si c'est sous cette forme que la France veut librement et définitivement constituer son gouvernement, je suis prêt à m'incliner devant sa souveraineté, et je resterai son dévoué serviteur.

Monarchie constitutionnelle ou République libérale, c'est par la probité politique, la patience, l'esprit de concorde, l'abnégation, que l'on peut sauver, reconstituer, régénérer la France.

Ce sont les sentiments qui m'animent.

HENRI D'ORLÉANS, duc d'AUMALE.

Au nom de la commission, M. Batbie fait une déclaration de confiance dans le pouvoir exécutif, déclarant réserver toutes les questions constitutionnelles et vouloir faire cesser seulement les proscriptions injustes.

M. Barthélemy de Saint-Hilaire lit le rapport du neuvième bureau examinant l'élection du prince de Joinville uniquement au point de vue légal et juridique, concluant à la validation.

Le rapport du dixième bureau conclut à la validation de l'élection du duc d'Aumale.

M. Billy lit une proposition des députés des départements occupés par les Prussiens, demandant d'ajourner l'examen et la vérification des pouvoirs des princes d'Orléans et l'abrogation de la loi d'exil pour éviter tout prétexte à l'agitation pouvant aggraver la situation des départements envahis. Une vingtaine de membres de la gauche déposent une proposition analogue.

M. Leblond, procureur général, fait ressortir le danger qui résulterait de la validation des élections et de l'abrogation des lois d'exil.

Il rappelle que, parmi ces princes, il en est qui se posèrent en prétendants ; il dit que la guerre civile existe encore à l'état latent dans les grandes villes, et qu'il faut beaucoup de prudence et de modération. En ce moment, il serait inopportun de diminuer l'autorité de M. Thiers.

M. Batbie réfute les appréhensions de M. Leblond.

DISCOURS DE M. THIERS

M. Thiers dit que jamais il ne se trouva devant une question si difficile.

Il expose ses perplexités ; il fait ressortir que c'est une question politique, le pays la considérera comme telle. Il faut que l'Assemblée se prononce, non-seulement en conscience, mais aussi en pleine connaissance de cause.

Il dit qu'il va exposer pourquoi il fut d'abord contre l'abrogation et ensuite adhéra au projet.

M. Thiers expose la situation du pays.

« Nous avons, dit-il, terminé une des plus grandes guerres civiles qui furent jamais. »

« Nous avons remporté une des plus grandes victoires que l'ordre social ait jamais remportées. »

« L'Europe nous remercie et nous félicite de notre victoire qui la sauve de l'anarchie. »

« Notre position est changée depuis un mois. On oublie nos défaites, on ne se rappelle que notre victoire ; mais il ne faut pas se faire illusion, l'insurrection est désarmée mais pas apaisée ; l'agitation reste dans les âmes. »

« Il faut éviter de donner à la passion des aliments nouveaux. »

« Il faut la reprise du travail. »

M. Thiers rappelle que le grand moyen des chefs des insurgés fut de soutenir que la République était en danger.

La prudence veut donc qu'on ne fournisse aucun prétexte à ce sujet ; il faut donner au pays confiance dans votre sagesse et votre union.

Le travail est prêt à renaître ; de grandes commandes arrivent de partout ; mais les chefs de l'industrie ont l'œil sur l'Assemblée, cherchant si elle maintiendra l'union.

« Si nous inspirons la confiance, dit-il, nous pourrons faire face à toutes nos charges. »

M. Thiers expose les immenses charges de la France ; il faut d'abord obtenir l'évacuation du territoire. Il fait ressortir l'humiliation et le fardeau de l'occupation.

« Nous avons à nourrir, dit-il, cinq cent mille Allemands ; quand le paiement sera fait, nous pourrons percevoir les impôts dans les départements envahis. Nous avons en déficit 400 millions dans les impôts. »

M. Thiers dit qu'il faut que l'Assemblée connaisse ces détails pour bien apprécier la situation.

Il faudra donc recourir au crédit ; pour cela la confiance de l'Europe est nécessaire. On ne doute pas des ressources de la France, mais on craint que l'union ne soit pas maintenue.

M. Thiers exprime son grand respect pour la famille des Bourbons, mais il ajoute :

« Vous croyez faire un grand acte de générosité nationale, vous faites autre chose. Ce n'était pas une loi de proscription, mais une loi de précaution ; deux gouvernements ne peuvent pas coexister sur le même sol. »

M. Thiers rappelle qu'il blâma les républicains, en 1848, d'avoir abrogé les lois de proscription ; il dit alors à Louis-Napoléon :

« Ces imprudents républicains vous ont rappelé ; vous serez leur maître, vous ne serez pas le mien. »

M. Thiers exprime son amitié pour la famille d'Orléans ; mais il déclare son amitié pour le pays supérieure à tout. (Applaudissements.)

« Nous avons remporté une victoire matérielle ; nous remporterons une victoire morale par notre prudence. »

M. Thiers rappelle le pacte de Bordeaux. Il défend la révolution du 4 septembre et dit : Il est de mode de l'attaquer aujourd'hui ; on oublie qu'on la souhaitait et les services qu'elle a rendus.

Les hommes du 4 septembre eurent le tort de vouloir continuer la guerre.

La faute fut commise non par Paris qui devait fermer ses portes, mais par les gouvernants hors Paris, qui firent une politique de fous furieux, politique insensée qui substitua l'action de quelques-uns à l'autorité de la France.

M. Thiers explique que dans le pacte de Bordeaux l'Assemblée voulut ravir la France à ces despotes qui prétendaient la maintenir dans leurs mains, mais qu'elle n'a pas voulu renverser la République.

« Nous avons reçu de l'Assemblée le gouvernement de fait ; nous avons mission de rétablir l'ordre et le crédit. Je ne suis pas, dit-il, le plus puissant ; mais le plus responsable de tous ; je veux remplir ma tâche loyalement. »

M. Thiers explique comment il est républicain : pendant quarante ans il a travaillé à donner à la France la monarchie constitutionnelle comme en Angleterre. Il déclare qu'il trouve plus de liberté à Londres qu'à Washington, mais les princes n'ont pas toujours compris les conditions de ce gouvernement.

Ils devraient comprendre que la monarchie constitutionnelle est au fond une république dont le président est héréditaire. (Applaudissements.)

M. Thiers déplore l'immense malheur des révolutions.

« La France se relèvera si nous sommes sages, mais il ne faut pas l'être à moitié ; dans la situation où nous sommes, il ne nous est plus permis de commettre de fautes. »

Il rappelle qu'à Bordeaux il fut convenu d'écarter les questions qui nous divisent, et ajoute :

« J'ai accepté en dépôt la République, je ne la trahirai pas. L'avenir ne me regarde pas ; je ne m'occupe que du présent ; je ne sers aucun parti, mais mon pays. »

M. Thiers fait un chaleureux éloge de l'armée, en disant qu'il aime les soldats comme ses enfants. (Applaudissements unanimes.)

M. Thiers raconte qu'à toutes les villes qui lui ont envoyé des députations, disant : l'Assemblée veut renverser la République, il a répondu : C'est faux ; et a fait l'éloge de l'Assemblée, disant :

« On est injuste envers elle ; l'Assemblée est plus libérale que moi. Une partie de ses membres, qui a des convictions monarchiques, eut la sagesse de contenir ses préférences. »

Et il ajoute :

« Ce n'est pas l'Assemblée qui menace la République, c'est vous. Ne faites rien qui puisse encourager les scélérats : vous rendrez ainsi le plus grand service à la République. »

Les députations répondaient :

« Nous croyons à votre loyauté ; mais, après la victoire, vous n'aurez plus le même pouvoir sur elle. »

M. Thiers a répliqué qu'il croyait que l'Assemblée lui continuerait sa confiance, mais que si la République était menacée, il se retirerait.

Il ajoute :

« C'est par cette loyauté que j'ai calmé les défiances qui, en éclatant alors, auraient été un grand danger. Sans ces paroles, la tranquillité des provinces pouvait être troublée. »

M. Thiers espère que l'Assemblée approuvera cette conduite.

« Si j'ai dépassé votre pensée, dit-il, je suis seul compromis ; si on voulait précipiter la solution, on jetterait la France dans une guerre civile immédiate, terrible ; mon devoir est de faire durer la trêve le plus possible, de la transformer, si c'est possible, en paix perpétuelle. »

Il exprime la conviction que la rupture de la trêve amènerait de grands malheurs.

Il ne veut pas examiner si dans l'avenir la monarchie peut revenir. Mais pour qu'elle soit stable, il faut qu'on puisse dire que l'essai de la République a été fait loyalement.

M. Thiers dit :

« Les républicains, en consentant que l'épreuve se fit par d'autres mains que les leurs, ont tenu une conduite louable et honorable. »

M. Thiers engage l'Assemblée à l'union, à la justice réciproque.

Il raconte comment il a cru pouvoir, sans manquer à la loyauté, abroger les lois d'exil, par suite de l'engagement des princes d'Orléans qu'ils ne paraîtraient pas à l'Assemblée et ne justifieraient pas les craintes inspirées.

C'est alors que M. Thiers a adhéré aux vues de la commission.

Si ses espérances étaient déçues, il prendrait les mesures qu'il croirait convenables et viendrait ensuite demander la sanction de l'Assemblée.

M. Thiers termine en disant : « Je reste ici, si vous me continuez votre confiance, si vous m'en croyez digne, » et répète : « Je ne tromperai personne. »

L'OPPOSITION

M. Ducarre, au nom de la gauche, explique pourquoi lui et ses amis de la gauche voteront contre les conclusions de M. Thiers, qu'il continuera à soutenir.

Il parle des regrettables troubles de Paris et regrette l'acte proposé, dont une fausse interprétation, surtout dans les départements qui ont le moins souffert de la guerre, peut avoir de déplorables conséquences.

LE VOTE

Une proposition d'ajourner les questions d'abrogation des lois d'exil et de validation des élections des princes d'Orléans, a été repoussée par 429 voix contre 168.

L'amendement de MM. Barthe et Billaut, que les princes d'Orléans puissent rentrer, est adopté par 484 contre 103.

Les élections du duc d'Aumale et du prince de Joinville sont validées par 448 voix contre 113.

La prochaine séance aura lieu samedi.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Versailles, 9 juin, 1 h., soir.

Le rapport du ministre des finances, accompagnant le projet d'emprunt, insiste sur l'urgence de payer deux milliards pour mettre fin à l'occupation prussienne.

Il compte sur le succès de l'emprunt, sur la confiance des nations étrangères, mais surtout sur l'énergique concours de la France; il fait ressortir combien l'ordre, la tranquillité sont nécessaires pour permettre à la France de tenir ses engagements, et dit le gouvernement résolu à introduire une stricte économie.

Le bruit de la nomination de M. Ferry comme ambassadeur à Washington est inexact.

Nouvelles de l'étranger

Berlin, 8 juin 1871.

L'empereur de Russie et le grand-duc Alexis sont arrivés ce matin.

Ils ont été reçus à la gare par l'empereur d'Allemagne.

Posen, 7 juin 1871.

Dans la nuit du 30 au 31 mai, 115 prisonniers français se sont évadés de Thorn (grand-duché de Posen, après avoir brisé plusieurs portes de la ville. On suppose qu'ils se sont dirigés sur la Pologne, afin de rentrer en France en passant par l'Autriche.

Londres, 8 juin 1871.

La Société internationale des travailleurs s'est occupée, dans une assemblée extraordinaire, de la question d'extradition.

Il a été décidé qu'une députation serait envoyée au premier ministre ainsi qu'à lord Grandville, afin d'exposer aux ministres tous les sentiments du peuple, et pour leur demander leurs bons offices en faveur des prisonniers parisiens.

Constantinople, 7 juin 1871.

Ce matin, presque au même mo-

ment, des incendies ont éclaté en quatre endroits différents de la ville. Environ 170 maisons ont été brûlées. On suppose que ces incendies sont dus à la malveillance.

CIRCULAIRE DE M. JULES FAVRE

M. le ministre des affaires étrangères vient d'adresser la circulaire suivante aux agents diplomatiques de la République :

Versailles, 6 juin 1871.

Monsieur, la formidable insurrection que la vaillance de notre armée vient de vaincre, a tenu le monde entier dans de telles anxiétés, elle l'a épouvanté par de si effroyables forfaits, qu'il me semble nécessaire de dominer l'horreur qu'elle inspire, pour essayer de démêler les causes qui l'ont rendue possible.

Il importe que vous soyez éclairé sur ce point, afin de pouvoir rectifier des opinions erronées, mettre les esprits en garde contre de fâcheuses exagérations et provoquer partout le concours moral des hommes sensés, honnêtes, courageux, qui veulent résolument restaurer le principe de l'autorité en lui donnant pour base le respect des lois, la modération et la liberté.

Quand on a été témoin des catastrophes que nous avons traversées, la première impulsion porte à douter de tout, hors de la force qui, apparaissant comme le remède suprême, semble par cela être le seul principe vrai. Mais, la fumée du combat n'est pas encore dissipée, que chacun interrogeant sa conscience, y trouve le guide supérieur qu'on n'abandonne jamais en vain et auquel tous nous sommes ramenés quand nous l'avons sacrifié à la violence de nos passions.

Cette fois, la leçon est tout ensemble si éclatante et si terrible, qu'il faudrait une singulière dureté de cœur pour se refuser à en admettre l'évidence.

La France, comme on le répète trop légèrement, n'a point reculé vers la barbarie, elle n'est pas davantage en proie à une sorte d'hallucination furieuse; elle a été, par une série de fautes volontaires, jetée en dehors des voies du juste et du vrai.

Elle subit aujourd'hui la plus cruelle et la plus logique des expiations.

Qui peut nier, en effet, que l'acte du Deux-Décembre et le système qui en a été la consécration, n'aient introduit dans le sein de la nation un élément actif de dépravation et d'abaissement.

En ce qui concerne plus particulièrement la ville de Paris, il n'est pas un esprit sérieux qui n'ait compris et prédit les inévitables malheurs que préparait la violation audacieuse de toutes les règles économiques et morales, conséquence inévitable des travaux à outrance nécessaires à l'existence de l'Empire.

On peut se reporter à de récentes discussions et l'on verra avec quelle précision étaient dénoncés les périls que contestaient intrépidement les trop dociles approbateurs de ces criminelles folies.

Paris était condamné par le régime que lui avait fait le gouvernement impérial à subir une crise redoutable; elle aurait éclaté en pleine paix; la guerre lui a donné les caractères d'une horrible convulsion.

Il n'en pouvait être autrement : en accumulant dans l'enceinte de la capitale une population flottante de près de trois cent mille travailleurs, en y multipliant toutes les excitations des jouissances faciles et toutes les souffrances de la misère, l'Empire avait organisé un vaste foyer de corruption et de désordre où la moindre étincelle pouvait allumer un incendie. Il avait créé un atelier national alimenté par une spéculation fiévreuse, et qu'il était impossible de lier sans catastrophe.

Quand il commit le crime de déclarer la guerre, il appela sur Paris la foudre qui devait l'écraser cinq semaines après. Nos armées étaient détruites et la grande cité restait seule en face des huit cent mille Allemands qui inondaient notre territoire.

Le devoir de la résistance animait toutes les âmes. Pour le remplir à Paris, il fallut armer, sans distinction, tous les bras; l'ennemi était aux portes, et, sans cette témérité nécessaire, il les aurait franchies dès son premier choc.

Il fallut aussi nourrir tous ceux qui manquaient de travail et le nombre en dépassa six cent mille. C'est dans ces conditions périlleuses que commença le siège. Nul ne le croyait possible.

On annonçait que la sédition livrerait la ville au bout de quelques semaines. La ville a tenu quatre mois et demi, malgré les privations, malgré les rigueurs d'une

saison cruelle, malgré le bombardement, et la famine seule l'a obligée à traiter. Mais nul ne saurait dire la violence des perversions morales et physiques auxquelles cette malheureuse population fut en proie. Les exigences du vainqueur y mirent le comble. A l'humiliation de la défaite vint se joindre la douleur des sacrifices qu'il fallait subir.

Le découragement et la colère se partageaient les âmes. Nul ne voulut accepter son malheur, et beaucoup cherchèrent leur consolation dans l'injustice et dans la violence.

Le déchaînement de la presse et des clubs fut poussé jusqu'aux dernières limites de l'extravagance. La garde nationale se désagrégea. Un grand nombre de ses membres, chefs et soldats, quittèrent Paris.

Coupé en deux par la réunion de l'Assemblée à Bordeaux, le gouvernement restait sans force. Il en aurait acquis par sa translation à Versailles, si les agitateurs n'avaient choisi ce moment pour allumer l'insurrection.

N'ayant à leur opposer que quelques régiments à peine organisés, le Gouvernement couvrit l'Assemblée et commença la partie terrible qu'il a définitivement gagnée, grâce surtout à la sagesse, à la fermeté, au dévouement sans bornes de son chef. Il fallut, en dépit de tous les obstacles, réunir une armée assez nombreuse pour assiéger les forts de Paris, et les réduire; contenir l'étranger toujours disposé à intervenir, calmer les impatiences légitimes de l'Assemblée, déjouer les intrigues qui se dénouaient chaque jour, pourvoir, sans trésor, à d'effroyables dépenses de guerre et d'occupation étrangère. Que de fois le problème n'a-t-il pas semblé insoluble à ceux qui avaient l'effrayante mission de le résoudre ? Que de fois, amis et ennemis leur répétaient-ils qu'ils y succomberaient ! Ils n'ont pas désespéré, ils ont suivi la ligne de leur devoir.

Les prisonniers qui gémissaient en Allemagne sont rentrés. Au lieu du repos, auquel ils avaient tant de droits, ils ont trouvé le péril et le sacrifice. La patrie le commandait; tous, depuis le plus illustre jusqu'au plus humble, ont obéi. Ils ont de nouveau prodigué leur vie à la défense du droit, et l'entreprise que leurs rivaux jugeaient impossible, ils l'ont accomplie. Les forts de l'enceinte ont été emportés d'assaut, et la rébellion, poursuivie pied à pied, a succombé dans son dernier repaire.

Mais à quel prix, grand Dieu ! L'histoire ne pourra le raconter sans épouvante. La plume tombera plusieurs fois de ses mains quand il faudra qu'elle retrace les hideuses et sanglantes scènes de cette lamentable tragédie, depuis l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas jusqu'aux incendies préparés pour embraser tout Paris, jusqu'à l'abominable et lâche massacre des saintes victimes fusillées dans leurs prisons.

Toutefois, l'indignation et le dégoût ne peuvent arrêter les hommes politiques dans l'accomplissement du devoir d'investigation que leur imposent de si extraordinaires forfaits.

Les détester et les punir n'est point assez. Il faut en rechercher le germe et l'extirper. Plus le mal est grand, plus il est essentiel de s'en rendre compte et de lui opposer la coalition de tous les gens de bien.

Je viens d'expliquer sommairement comment l'état général de la ville de Paris constituait, par lui-même, une prédisposition au désordre et comment il s'était aggravé dans les proportions les plus menaçantes par l'anarchie du siège.

Un petit groupe de sectaires politiques avait, dès le 4 septembre, tenté, heureusement en vain, de profiter de la confusion pour s'emparer du pouvoir; depuis ils n'avaient cessé de conspirer.

Représentant la dictature violente, la haine de toute supériorité, la convoitise et la vengeance, ils furent dans la presse, dans les réunions, dans la garde nationale, des artisans audacieux de calomnies, de provocations et de révoltes. Vaincus le 31 octobre, ils se servirent de l'impunité pour se glorifier de leurs crimes et en reprendre l'exécution le 22 janvier. Leur mot d'ordre fut la Commune de Paris et, plus tard, après le traité des préliminaires, la fédération de la garde nationale.

Avec une rare habileté, ils préparèrent une organisation anonyme et occulte, qui, bientôt, se répandit sur la cité tout entière. C'est par elle que, le 18 mars, ils saisirent le mouvement qui, d'abord, semblait n'avoir aucune portée politique.

Les élections dérisoires auxquelles ils procédèrent ne furent pour eux qu'un masque; maîtres de la force armée, détenteurs de ressources immenses en munitions, en artillerie, en mousqueterie, ils ne songèrent

plus qu'à régner par la terreur et à soulever la province.

Sur plusieurs points du territoire éclatèrent des insurrections qui, par instant, encourageaient leurs coupables espérances. Grâce au ciel, elles furent réprimées; néanmoins, dans plusieurs départements, les factieux n'attendaient que le succès de Paris, mais Paris demeura le seul champion de la révolte.

Pour entraîner sa malheureuse population, les criminels qui siégeaient à l'Hôtel-de-Ville ne reculèrent devant aucun attentat. Ils firent appel au mensonge, à la provocation, à la mort. Ils enrôlèrent les scélérats tirés par eux des prisons, les déserteurs et les étrangers. Tout ce que l'Europe renferme d'impur fut convoqué. Paris devint le rendez-vous des perversités du monde entier. L'Assemblée nationale fut vouée aux insultes et à la vengeance.

C'est ainsi qu'on parvint à égarer un grand nombre de citoyens, et que la cité se trouva sous le joug d'une poignée de fanatiques et de malfaiteurs. Je n'ai point à détailler leurs crimes. Je voulais seulement démontrer par quel concours de circonstances fatales leur règne honteux a été possible.

Ils se sont emparés d'une population déshabituée du travail, irritée par le malheur, convaincue que son gouvernement la trahissait : ils l'ont dominée par la terreur et la fourberie. Ils l'ont associée à leurs passions et à leurs forfaits; et, quant à eux, enivrés de leur éphémère pouvoir, vivant dans le vertige, s'abandonnant sans frein à la satisfaction de leurs basses convoitises, ils ont réalisé leurs rêves monstrueux et se sont abîmés comme des héros de théâtre, dans la plus épouvantable catastrophe qu'il ait été donné à l'imagination d'un scélérat de concevoir.

Voilà, monsieur, comment je comprends ces événements, qui confondent et révoltent, et qui paraissent inexplicables quand on ne les étudie pas attentivement. Mais j'omettrais un des éléments essentiels de cette lugubre histoire, si je ne rappelais qu'à côté des jacobins parodistes qui ont eu la prétention d'établir un système politique, il faut placer les chefs d'une société tristement célèbre, et qu'on appelle l'Internationale, et dont l'action a peut-être été plus puissante que celle de leurs complices, parce qu'elle s'est appuyée sur le nombre, la discipline et le cosmopolitisme.

(La fin à demain.)

OBSEQUES DES OTAGES

Paris, 7 juin 1871.

Une foule nombreuse s'était portée sur le chemin que devait parcourir le funèbre cortège. Dès le matin, le palais archépiscopal de la rue de Grenelle-Saint-Germain était l'objet d'un véritable pèlerinage. Tous les fonctionnaires, les députés, les prêtres, venus de Versailles pour assister aux funérailles, se rendaient à la chapelle ardente.

A dix heures et demie, le cortège se mit en marche et suivit la rue de Bourgogne et les quais, jusqu'au parvis Notre-Dame.

Le corps de Mgr Darboy n'a pas pu être porté à bras et la figure découverte, ainsi qu'on l'avait dit; car avant-hier il a fallu procéder à la mise au cercueil. L'archevêque n'ayant pu être embaumé que trois ou quatre jours après sa mort, cet embaumement n'a produit aucun effet, et force a été de le transporter sur un char et dans un double cercueil.

Dès neuf heures du matin, les troupes qui devaient former le cortège se massèrent sur la place des Invalides, rue de l'Université, place et rue de Bourgogne et sur le quai d'Orsay.

Six coups de canon annoncèrent la sortie du cortège du palais archépiscopal.

Le 1er régiment de cuirassiers, qui formait la tête, se mit en mouvement. Venaient ensuite le général Vinoy et son état-major, le 3e régiment de chasseurs d'Afrique, deux généraux de brigade, le 23e régiment des chasseurs de Vincennes, le 39e de ligne, musique en tête, le 48e, et quatre voitures de deuil dans lesquelles ont pris place les chanoines du chapitre métropolitain.

Enfin, la croix, la crosse, la mitre, le bougeoir et le pontifical des archevêques de Paris, portés par de jeunes prêtres, précédant le char, attelé de six chevaux, richement caparçonnés et conduits à la main par des palefreniers en grande livrée et portant les restes mortels de Mgr Darboy.

Le frère du défunt et des parents et amis de la famille suivent à pied, dans le plus profond recueillement.

Ils sont suivis par une députation de l'Assemblée nationale, par les consistoires israélite et protestant, par des académiciens, des artistes, des membres de la chambre de commerce et des commerçants du faubourg Saint-Germain.

Viennent ensuite le char portant les restes de M. Surai, attelé de quatre chevaux, le 38e de ligne, une batterie d'artillerie et trois escadrons des 8e et 9e cuirassiers qui ferment la marche.

La foule est immense sur tout le parvis; la place du Parvis est inabordable.

Dès six heures du matin, toutes les tribunes de l'immense basilique sont remplies d'assistants.

Personne ne pénètre plus dans l'église. La façade est entièrement tendue de noir.

A la porte, le chapitre de Notre-Dame, les cures de Paris et leur clergé reçoivent le corps de l'archevêque, qui est porté processionnellement sous le catafalque qui lui a été élevé, et autour duquel l'attendaient les corps de ses infortunés compagnons, le curé de la Madeleine et les fusillés avec lui.

Sur les marches de l'Hôtel-Dieu, une foule compacte entoure les sœurs de charité qui stationnent au dernier rang.

La tristesse est sur tous les visages à Notre-Dame, et des torchères, à l'esprit de vin, qui brûlent sur toute la longueur de la grande nef, ajoutent encore, au milieu de ces tentures noires, à l'émotion qui se lit sur tous les visages.

La chaire et la stalle de l'archevêque sont voilées de longs crêpes noirs à crêpines d'argent.

Tout en haut de l'église, sur des écussons appendus à intervalles égaux, on lisait ces tristes funestes :

22, 23, 24, 25 mai 1871

ainsi que les noms des malheureuses victimes de ces terribles journées :

Ducoudray, jésuite ; Poulanchin, prêtre ; Clerc, jésuite ; Dourard, dominicain ; Delhorme, dominicain ; Chataigneraye, dominicain ; Volant, Aillard, jésuite ; Rouillon, missionnaire ; Ségneuraye, séminariste ; Bonjean, Chaudey, Coterreau, dominicain ; Bécourt, prêtre. Le corps de Mgr Darboy, pendant la cérémonie, était déposé sous un dais magnifique, aux coins duquel se trouvaient quatre anges, la main sur la figure en signe de deuil. — Le corps de M. Surai repose à droite et celui de M. l'abbé Deguerri à gauche, sous deux catafalques. Les vêtements sacerdotaux des malheureuses victimes étaient déposés sur leur cercueil.

Au fond de l'église se tenait le général de Laveaucoupet, entouré de son état-major. C'est lui qui commandait les forces militaires pour la triste cérémonie.

Dans le chœur étaient placés le maréchal Mac-Mahon, les généraux de Cissey, Sushelle, ainsi que l'amiral Saisset, accompagnés de leurs état-majors. Auprès d'eux se trouvaient MM. Jules Favre, Jules Simon, Grévy, Daru, Picard, Léon Say et d'autres encore.

De chaque côté des catafalques étaient les députés au nombre de deux cents au moins. Dans la grande nef, plus près de la grande porte d'entrée, les membres de l'Institut, parmi lesquels le baron Taylor et M. Camille Doucet.

Plus loin, sur le côté opposé, plusieurs généraux entourés d'officiers de tous grades. Derrière ceux-ci, la société des sauveteurs de Paris.

Pendant la bénédiction, les clairons et les tambours sonnaient et battaient aux champs. La musique de la garde républicaine s'est fait entendre à diverses reprises.

La cérémonie s'est terminée par cinq absoutes données successivement par les évêques de Versailles, de Coutances, de Châlons, de Bagnaux et en dernier lieu par Mgr Chigi, nonce du Pape.

Le prélat officiant était Mgr Alouvi, ancien évêque de Pamiers, remplaçant le doyen d'âge, Mgr Allot, évêque de Meaux, empêché par indisposition.

L'évêque de Troyes était avec le chapeau.

Le *Miserere* de Mozart a été joué à la fin de la cérémonie. Le hasard a produit à ce moment un effet grandiose. Un coup de canon, dont la vibration s'est longtemps prolongée sous les voûtes, a pointé la dernière note du morceau.

La foule s'est retirée en silence, et le cercueil a été descendu dans le caveau des archevêques de Paris.

Remplacements militaires

Maison Poisson, cours Lafayette, 64

Demande des Remplaçants munis de bons Certificats

LA COMMUNE ET SES SEIDES

Paris et Versailles, 7 juin 1871.

De nombreuses arrestations ont été opérées ce matin à la porte de Notre-Dame, pendant les funérailles de l'archevêque de Paris.

Parmi les personnes ainsi arrêtées, on signale le nommé Gentil, employé de la prison de la Roquette. Ce misérable faisait partie du peloton d'exécution qui a fusillé Mgr Darboy et ses compagnons de captivité.

Il avait jusqu'ici échappé à toutes les recherches, bien que son nom, son signalement et son crime fussent parfaitement connus de la police. Il a été reconnu dans la rue du Cloître-Notre-Dame par un agent de la sûreté.

Décidément la nouvelle de l'arrestation de Félix Pyat en Suisse, était fautive.

L'individu arrêté en Suisse est M. Paul Pia, membre du comité central de la garde nationale.

L'autorité a acquis la conviction que M. Félix Pyat n'a pas quitté Paris.

On croit même savoir dans quel arrondissement se cache l'auteur du *Chiffonnier*.

Plusieurs des plus habiles agents de la police sont à sa recherche, et il n'est guère douteux que d'ici à quelques jours M. Félix Pyat aille rejoindre à Versailles ses amis Paschal Grousset et Billioray.

Hier a eu lieu le second interrogatoire de Paschal Grousset. Cet interrogatoire a duré deux heures.

Le prisonnier n'a pas été avare de ses aveux, nous assure-t-on, et de très-nombreuses arrestations doivent être opérées aujourd'hui sur ses indications.

On annonce que M. Charles Lullier, qu'on disait fusillé, a été arrêté hier, à une heure de l'après-midi, boulevard Saint-Michel, 6.

On a trouvé chez lui son képi de général de division, orné de sept galons et de deux étoiles.

Il a été conduit à la Prévôté du 2e corps au Luxembourg, et incarcéré ensuite à la prison du Cherche-Midi, pour de là être dirigé sur Versailles.

Nouvelles arrestations à signaler :

M. Theisz, qui a dirigé les postes sous la Commune, aurait été découvert dans une maison de la rue Mazarine, et M. Malon, délégué au 17e arrondissement, se serait fait prendre au moment où, déguisé en employé du chemin de fer, il allait s'enfuir par la gare du Nord.

M. L. Levraut, commandant la 6e légion, a été arrêté en pleine rue, ainsi que le colonel Lebeau.

M. Guedenel, greffier en chef de la Commune, aurait été pris au boulevard Saint-Michel.

Hier, également, ont été arrêtés : Vizet, commandant du 359e bataillon ; Ruzé, commandant du 207e de marche ; le commandant et le lieutenant-colonel du 61e de marche ; un nommé Henry, commissaire central à l'ex-préfecture de police, et Wattemare, commissaire de police des Batignolles.

Hier, on a procédé à l'arrestation du sieur Dupont, chef d'état-major de Millière. Il était resté à Paris et s'était réfugié rue du Cherche-Midi, 58 ; c'est là qu'il a été arrêté par M. Berillon, commissaire de police. On l'a trouvé caché sous un lit.

Il a été écroué au Palais du Luxembourg, d'où il serait dirigé sur Versailles.

Dans le cours des perquisitions opérées dans la journée d'hier, les soldats et agents de l'autorité ont arrêté des individus de l'un et l'autre sexe, soupçonnés d'avoir participé aux odieuses dévastations de la capitale.

Parmi eux, on cite notamment un nommé Gentelet ou Gentley, qui serait, paraît-il, l'auteur de l'incendie de la manufacture des Gobelins.

Ce matin ont été arrêtées, dans un bouge de la rue des Carrières, une trentaine de femmes, parmi lesquelles se trouvaient plusieurs membres du Comité central de l'Union des femmes. Celles-ci ont été immédiatement conduites à l'Ecole militaire, d'où elles doivent être, ce soir, dirigées sur Versailles.

Une perquisition opérée hier rue de Miromesnil, au domicile d'une cousine du sieur Hyrvoix, chef de la police intime de l'ex-empereur, a amené, dit la *Liberté*, la

découverte d'une vingtaine de revolvers, de chassepots, de sabres, d'une certaine quantité de munitions, et de trois officiers de fédérés blessés.

Ces derniers ont été transportés à l'hôpital militaire du Gros-Caillois, salle des consignés, en attendant leur rétablissement.

Quant à la dame, elle a été conduite à l'état-major du général de Ladmirault, d'où, après un interrogatoire sommaire, elle a été dirigée sur Versailles.

LOTÉRIE PATRIOTIQUE

autorisée pour toute la France

POUR LES VICTIMES

DE LA GUERRE. — LES VEUVES — ORPHELINS

LE BILLET 25 CENTIMES

Gros lot 60,000 fr. (55,000 fr. espèces)

Nombreux lots : 5,000 fr., 3,000 fr., 2,000, etc.

Clôture, 30 juin ; suivie du TIRAGE

Billets chez tous libraires, débiteurs de tabac

et toutes les personnes favorisant ce but patriotique.

Et, pour recevoir, par la poste, dans toute la

France, qu'on envoie numéros, adresser mandat-

poste DIX FRANCS, au directeur du BUREAU

EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris.

L'ACTION DE LA JUSTICE

Versailles, 7 juin 1871.

L'ouverture des séances du conseil de guerre, qui devait avoir lieu hier, est retardée de deux ou trois jours. Cet ajournement a pour cause un supplément d'instruction, rendu nécessaire par la récente arrestation de plusieurs membres de la Commune, et par les découvertes de documents qui en ont été la suite.

Quelques-unes de ces découvertes ont, paraît-il, une importance capitale, non pas seulement au point de vue des culpabilités qu'ils établissent, mais encore par le jour qu'ils jettent sur les attaches et les ramifications secrètes de la commune, tant en France qu'à l'étranger.

Dans les diverses administrations publiques envahies par la Commune, et dont les bâtiments n'ont pas été brûlés, on a retrouvé et recueilli avec soin une assez grande quantité de papiers émanant des prétendus fonctionnaires qui usurpaient alors tous les pouvoirs.

A la prison de Mazas, en particulier, qui était comme la Bastille où ces messieurs plaçaient les adversaires de la Commune et au besoin leurs ennemis particuliers, on a retrouvé d'innombrables ordres d'écrou dont quelques-uns, celui de l'archevêque de Paris notamment, resteront comme les documents les plus tristement curieux de cette lugubre période.

Ces ordres d'écrou, libellés le plus souvent d'une manière cynique, sont signés, pour la plus part, par le trop fameux Raoul Rigault, ou par son confident, Gaston Dacosta, qui ne se privaient pas d'accabler les épithètes les plus injurieuses aux noms de de leurs victimes, et même de servir leurs rancunes et leurs vengeances personnelles en désignant d'avance « ces canailles pour le peloton d'exécution ! » (Textuel.)

Ces papiers, qui ont dû être remis entre les mains de l'autorité judiciaire, fourniront sans doute d'utiles indications pour arriver à découvrir et à châtier, s'ils ne le sont déjà, les misérables qui les ont signés.

Il paraît certain que les procès des membres de la Commune et autres insurgés ne commenceront pas avant lundi prochain.

Assi sera jugé, dit-on, le premier.

Quant à M. Rochefort et à son ancien collègue Grousset, leur affaire est retardée.

L'arrestation du délégué aux affaires étrangères de la Commune a amené, on le sait, la découverte de papiers importants qui ont exigé un supplément d'instruction pour M. Rochefort, dont le dossier s'est augmenté en outre des trouvailles faites dans son petit appartement de la place de la Madeleine.

Une seule instruction est terminée ; celle-là intéresse les officiers de la garde nationale des insurgés. Inutile de dire que la plus grande partie d'entre eux affirmaient n'avoir marché que forcés par la Commune ou par le Comité central.

Le nombre des individus interrogés s'élève en ce moment à plus de 20,000. Au fur à mesure qu'il passe devant les magistrats instructeurs, le sort du prisonnier est fixé en partie.

S'il est étranger, il doit être réclamé par son ambassadeur, et dirigé vers la frontière, lors même qu'il serait parfaitement innocent ; s'il n'a joué qu'un rôle secondaire, politique ou militaire, ou s'il est repris de justice, il est désigné pour le plus prochain

convoi pour Brest, Rochefort ou Cherbourg ; s'il a été officier ou chef d'emploi dans quelque genre que ce soit, sous la Commune ou le Comité central, il ne quitte pas Versailles, et les conseils de guerre sont chargés de son avenir.

Quant aux malheureux qui n'ont été pris que par erreur, ils sont immédiatement mis en liberté, et en profitent pour rentrer à Paris.

LES RUINES DE PARIS

Quartier de la Madeleine

Nous nous dirigeons vers le boulevard Malesherbes.

Les numéros 1 et 3 portent les traces d'une centaine de balles et d'un certain nombre d'éclats d'obus.

Entre la rue de l'Arcade et la rue de Boissy-d'Anglas, seize arbres ont été sciés à la hauteur d'un mètre. Il ne reste aucune trace de ces arbres.

La maison numéro 5 a été atteinte du premier au sixième étage par de nombreux éclats de projectiles.

Au numéro 7, un obus a défoncé une fenêtre du premier étage. D'autres projectiles ont endommagé sa façade, surtout le balcon du troisième étage.

La maison numéro 9 a été criblée de coups.

Le mur du troisième étage est tellement pailleté et dégradé, qu'on serait tenté de croire que ces dégâts ont été faits volontairement à coups de marteau par des maçons, suivant leur habitude, lorsque l'on veut procéder au replâtrage d'une crevasse. Une dizaine de fenêtres au cinquième étage ont toutes les vitres entièrement brisées.

La maison numéro 5, rue de La Ville-Lévy, a reçu plusieurs obus, l'un d'eux a crevé une fenêtre au 2e étage.

Les numéros 11, 13, 15, 17, boulevard Malesherbes, n'ont reçu que quelques projectiles.

Le numéro 19 est l'un des plus mal-traités.

La façade, depuis le premier jusqu'au quatrième étage, ressemble absolument à celle du numéro 9 dont nous parlions tout à l'heure. Un drapeau américain qui flotte au troisième étage est percé en cent endroits.

Au numéro 21, de rares éclats.

Au numéro 33, l'appui d'un balcon du premier étage a été perforé par un boulet ; un énorme bloc de pierre a été jeté à terre.

Le balcon a même dû être étayé dans toute sa longueur, par mesure de précaution.

Le n° 41, porte de nombreuses traces de coups.

Les n° 43 et 47 ont été légèrement touchés.

Nous redescendons ce même boulevard, du côté des numéros pairs.

Les n° 38 et 36 n'ont que quelques écorchures.

Le n° 32, du côté de la rue Neuve-des-Mathurins, a reçu plusieurs balles à ses deuxième, troisième et quatrième étages.

Un éclat a percé dans le mur un trou que l'on dirait avoir été fait intentionnellement pour passer un tuyau de poêle.

Sur les maisons portant les n° 24, 22, 20, 16, 14, 12, 10, 8, on aperçoit que peu de traces de balles.

Un bloc a été détaché du balcon du n° 18, au premier étage.

Le n° 4 a été bombardé. Des insurgés s'y étaient installés ; il a fallu les déloger à coups de canons. Aussi la maison est dans un état lamentable : des boulets ont troué l'entresol, le premier étage au-dessus d'une fenêtre, le deuxième à trois des angles d'une fenêtre.

Une fenêtre du troisième est complètement détruite. Un balcon et une fenêtre, au quatrième, sont percés à jour ; l'appui du balcon, au cinquième, est fortement ébranlé.

Ces dégâts ont eu lieu sur une même ligne perpendiculaire, devant une façade qui existe entre le boulevard et la rue de l'Arcade.

Pour comprendre comment il se fait que le boulevard Malesherbes a été si maltraité, il faut se rappeler que pendant trente-six heures les habitants ont été placés entre les feux de la troupe venant du boulevard Haussmann et les insurgés retranchés derrière une barricade, à la hauteur de la rue Boissy-d'Anglas.

La maison qui porte le n° 4, rue de l'Arcade, a eu fort à souffrir de son voisinage, elle n'a pas reçu moins de sept à huit obus au cinquième étage et un grand nombre de projectiles sur toute sa façade.

Sur une cheminée du n° 4, boulevard

Malsherbes, six états représentent un triangle. L'angle de la cheminée a été brisé par un éclat d'obus.

Nous gagnons la rue Boissy-d'Anglas dont la maison portant le n° 31 a été brûlée. Il reste encore quelques carcasses des murs. Des bombes, nous dit-on, s'étaient abattues sur la toiture de cet immeuble ; mais l'incendie a été mis volontairement par des insurgés à l'aide de pétrole lorsqu'ils ont été obligés d'abandonner la barricade du faubourg Saint-Honoré.

La partie droite de cette maison, près du passage, est étagée. Le côté gauche est entièrement effondré. Les débris sont amoncelés à l'intérieur et fument encore.

Les passants nous font remarquer différents objets préservés, on peut le dire, miraculeusement, puisqu'ils ont été enveloppés par les flammes pendant une nuit. Citons au hasard des rideaux en mousseline et de grands rideaux en percale, une batterie de cuisine au complet, des glaces dont les cadres sont intacts, des tableaux, des portraits de famille dans de petits cadres, une bibliothèque portative remplie de livres, une armoire en noyer, un petit carton. Ces objets se trouvent à leur place habituelle, à l'encoignure d'une chambre, sur un bout de plancher qui tient à peine. Tout cela, par suite de la chute très prochaine du pan de mur, va venir rejoindre les débris entassés et fumants des autres mobiliers.

Nous constatons que l'on voit réparaître en différents endroits des maçons en costume de travail, ce dont nous étions déshabitués depuis plusieurs mois. Les vitriers travaillent depuis deux jours. Malheureusement, nous assure-t-on, les vitres vont manquer pendant quelques jours pour rétablir tous les carreaux brisés.

Les menuisiers et les serruriers ont repris aussi leur besogne. Encore un ou deux jours, et tous les ateliers, déserts depuis si longtemps, seront en pleine activité. Il n'y a que le premier pas qui coûte ! Les mauvais ouvriers finissaient d'ailleurs par se lasser eux-mêmes de la vie d'oisiveté sans lendemain assuré qu'ils avaient acceptée. Quant à l'immense majorité de la classe ouvrière, elle avait hâte de gagner enfin le pain quotidien de la famille.

(La suite à demain.)

ÉTAT SANITAIRE DE PARIS

Voici le texte de la note publiée par le *Journal officiel*, qui nous a été signalée par le télégraphe :

Le conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine, près la préfecture de police, s'empresse de rassurer la population sur l'état sanitaire actuel de Paris et de repousser les craintes que quelques personnes conçoivent à tort pour l'avenir.

Il n'existe en ce moment à Paris aucune épidémie.

La petite vérole elle-même, ainsi que le conseil l'avait affirmé à l'avance dans un rapport spécial et rendu public, exagérée par des circonstances passagères, a cessé de régner épidémiquement.

Les maladies aiguës même sont très-rarres, ainsi que le démontre suffisamment la situation des hôpitaux, situation sur laquelle il faut se baser toujours pour apprécier exactement la santé des populations.

Tout est donc à ce point de vue satisfaisant pour le présent.

Les appréhensions qui se sont produites pour l'avenir sont basées sur cette pensée que des inhumations très-nombreuses ont été faites au milieu de la ville, dans des lieux publics que l'on désigne en dehors des conditions sanctionnées par l'expérience et ordonnées par les règlements.

Ces appréhensions sont absolument sans fondement.

Si dans les premiers jours, en raison des événements terribles que nous traversons et des difficultés de tout genre dont ils étaient l'origine, quelques irrégularités ont eu effet été commises, elles sont déjà complètement réparées ; le transfert a été opéré et ce service s'est fait depuis dans les conditions les plus normales et avec des soins exceptionnels.

Enfin, l'activité la plus grande a présidé à l'enlèvement de toutes les matières susceptibles de s'altérer et de donner naissance à des émanations miasmatiques (fumiers, ordures, liquides chargés de substances organiques, etc.), matières dont l'accumulation forcée eût pu exercer une véritable influence.

On peut donc affirmer d'abord que Paris est en ce moment placé dans les conditions de santé publique et de salubrité les plus satisfaisantes, et, en second lieu, qu'on est

complètement en droit de présager la persistance.

Le soin que le conseil a pris de partager entre ses membres les divers arrondissements de Paris et la surveillance incessante qui en résulte, sont de plus sûrs garants de la rapidité avec laquelle toute cause d'insalubrité serait immédiatement écartée.

A PARIS

Paris, 7 juin 1871.

On sait que lorsque la Commune fit son fameux décret sur les loyers, nombre de locataires, peu confiants dans la stabilité d'un si bizarre état de choses, s'empressèrent de déménager sans laisser, bien entendu, leurs nouvelles adresses à leurs propriétaires. Ceux-ci durent donc assister d'un air navré, mais sans se plaindre, au départ des meubles qui formaient leur seule garantie.

Aussi un des premiers actes du nouveau préfet sera-t-il, nous assure-t-on, d'enjoindre à quiconque aura déménagé, du 18 mars au 22 mai, d'avoir à faire immédiatement savoir à la mairie de son arrondissement son ancienne et sa nouvelle adresse, sous peine d'être poursuivi pour escroquerie par le ministère public.

Hier soir est parti de Paris un homme dont la réputation est immense de l'autre côté de la Manche : c'est le capitaine Shaw, commandant les pompiers de Londres.

N'ayant pu obtenir l'autorisation et les fonds nécessaires pour amener ses hommes à Paris, le capitaine Shaw est venu seul, et a déployé, comme un simple pompier, un courage et une adresse qui lui ont valu l'admiration de tous ceux qui l'ont vu.

Il a été conduit jusqu'à la gare du Nord par une escorte de pompiers de Paris et de la province, et les acclamations unanimes de « Vive le capitaine Shaw ! » ont salué son départ.

Une tentative de meurtre a eu lieu faubourg Poissonnière, sur la personne d'une jeune fille de seize ans.

L'auteur de cet attentat est une femme d'environ quarante ans. Arrêtée aussitôt, elle a déclaré que ne pouvant tuer le père de cette jeune fille, qui avait dénoncé son mari, elle l'avait frappée croyant la tuer sur le coup.

Heureusement la jeune fille, Anna Didier, en a été quitte pour une légère blessure à la tempe.

L'arme dont l'assassin s'est servi était un couteau de cuisine, qui était resté enfoncé dans le chignon de la jeune fille.

La coupable a été conduite à Mazas.

A VERSAILLES

Versailles, 7 juin 1871.

Nous apprenons que M. Jules Ferry est nommé ministre plénipotentiaire de France aux Etats-Unis.

Si cette nomination doit nous révéler chez M. Jules Ferry des talents diplomatiques jusqu'ici ignorés, nous y applaudirons, sinon nous regretterons cette nouvelle application du système des compensations qu'on pouvait croire définitivement disparu avec le régime politique sous lequel il a si longtemps fleuri.

A propos de la nomination de M. Picard comme gouverneur de la Banque de France, la *Patrie* donne sur cet établissement d'intéressants détails :

Le gouverneur de la Banque de France reçoit 60,000 francs d'appointements par an, plus 12,000 fr. de frais de représentation et 15,000 fr. environ de jetons de présence.

Chaque jeton de présence représente une valeur de 6 fr. ; le gouverneur reçoit quatre jetons par séance, et il y a chaque jour une séance au moins à laquelle il est tenu d'assister.

De plus, le gouverneur de la Banque est logé dans les vastes appartements qui donnent sur la rue de la Vrillière.

Depuis 1806 — date de son organisation, — la Banque de France a été dirigée par dix gouverneurs, dont voici les noms et les dates auxquelles ont eu lieu leurs nominations.

Cretet	25 avril 1806.
Comte Jaubert	9 août 1809.
Chevalier Jacq. Lallitte	6 avril 1814.
Duc de Gaète	6 avril 1820.
D'Argout	4 avril 1834.
Davillier	25 février 1836.
D'Argout	5 septembre 1836.
Comte de Germiny	10 juin 1839.
Vuitry	15 mai 1863.
Rouland	28 septembre 1864.
Ernest Picard	7 juin 1871.

NOUVELLES DE LYON

M. de Prandière, nommé par un arrêté récent premier avocat général, prêterait serment, mardi prochain, à l'audience de la Cour d'appel.

Jusqu'à ce moment, M. Millaud, premier avocat général démissionnaire, occupera le siège du ministère public.

Par une coïncidence assez curieuse, dès le lendemain, mercredi 14 juin, M. Millaud, reprenant sa place au barreau, plaidera une affaire politique importante devant la Cour d'assises de l'Ardèche, séant à Privas.

Cette cause est peut-être sans précédent. Il s'agit de listes électorales qui auraient été arbitrairement dressées au préjudice de certains habitants d'Annonay.

M. Chapuis, banquier et maire, et les membres de la Commission municipale sont traduits devant la Cour d'assises. Tous les accusés seront défendus par M. Millaud.

On comprend que nous ne puissions pas entrer dans les détails ; mais nous nous proposons de rendre compte des débats qui seront certainement intéressants.

Une première réunion du Comité central a eu lieu jeudi soir, à neuf heures, dans le local de ses séances, rue Grôlée, dans le but de s'entendre relativement aux prochaines élections complémentaires à l'Assemblée nationale.

Beaucoup de conseillers municipaux assistaient à cette séance.

Nous croyons savoir qu'aucun nom de candidat n'a encore été mis en avant.

Une mesure excellente dont l'initiative a été prise, il y a quelque temps déjà, à la mairie du premier arrondissement, va être mise en pratique immédiatement dans les cinq autres mairies de la ville.

Les bulletins d'état civil délivrés à l'occasion de la naissance d'enfants naturels porteront en marge, à l'avenir, la mention suivante :

Acte essentiel. — L'enfant naturel n'a aucun droit sur les biens de sa mère s'il n'a été reconnu par elle devant le maire, en présence de deux témoins. La déclaration des témoins à l'acte de naissance est insuffisante. Le père qui n'a pas reconnu son enfant lors de sa naissance, et qui veut le reconnaître plus tard, doit remplir la même formalité.

On nous cite, par exemple, le premier arrondissement de Lyon ; sur douze cents naissances environ enregistrées annuellement, on compte deux cent cinquante enfants naturels déclarés, dont moins de la moitié sont ensuite reconnus par la mère. Il résulte de cet oubli que souvent les enfants se voient frustrés à leur majorité de l'héritage maternel, au profit de parents souvent très éloignés.

La mesure qui vient d'être prise en éclairant les mères sur les formalités qu'elles doivent prendre en faveur de leurs enfants, remédiera à cet état de choses.

M. Van Bosse, envoyé extraordinaire de Java et Batavia, a traversé hier Lyon, se rendant en Prusse, en passant par Genève.

On va procéder prochainement au macadamage de la chaussée des rues Terme et St-Marcel, sur une largeur de quatre mètres cinquante centimètres.

Cette mesure, prise dans le but d'éviter les nombreux accidents qui arrivent journellement aux chevaux, à la descente de ces deux voies rapides, coûtera à la ville la somme de huit mille francs environ.

De nombreux marchands ambulants ont été expulsés hier matin, par la police, du marché de Vaise.

On oblige également les commissionnaires, décroisseurs, etc., à se munir d'une permission en règle, dont ils se passaient trop souvent depuis le 4 septembre.

Avant-hier, à une heure et demie après-midi, un homme, âgé de quarante ans environ, se traînait péniblement le long du Rhône.

Tout à coup, il s'affaissa contre le mur d'une maison, au coin de la rue Chaponay et du quai Joinville.

Ce malheureux était exténué de fatigue et de faim.

Un attroupement s'est formé autour de cet homme, et, pendant qu'on discutait, un monsieur fend la foule des curieux, prend le malheureux dans ses bras et l'emporte rue Mazenod, chez le sieur Antoine, marchand de vins. Là, il lui fait servir de quoi le restaurer et s'esquive après avoir payé le repas et laissé même quelque argent pour

le pauvre qu'il venait de secourir avec tant d'empressement.

Tous ces faits se sont passés si rapidement, qu'il n'a pas su quel était cet intelligent sauveur. On disait cependant que c'est un jeune italien qui a servi en qualité d'officier étranger dans l'armée de Bourbaki.

Nous nous faisons ici l'interprète des remerciements des personnes de la Guillotière qui nous rapportent son acte d'humanité, et surtout du malheureux qui a été secouru.

Sur les plaintes nombreuses et répétées de certains habitants de la Croix-Rousse, le service de police du théâtre de ce quartier, qui était fait jusqu'ici par la garde nationale, sera fait désormais par deux gardes urbains comme dans tous les autres établissements publics de la ville.

On se plaint, dans le quartier des Brotteaux, de la présence dans les rues de bandes de chiens errants tellement nombreuses, que la police est impuissante à dresser des contraventions à leurs propriétaires.

Il est à souhaiter que, vu l'approche des fortes chaleurs, le poison soit répandu dans les rues, afin d'éviter des accidents faciles à prévoir.

Un accident, heureusement sans gravité, a eu lieu sur le Rhône, jeudi, à onze heures du matin, à la hauteur de la place Grôlier.

Le bateau à vapeur *Rubis*, n° 1, venant de Serrières, a heurté de son tambour, en voulant aborder, le bateau à laver appartenant au sieur Janton.

La secousse a été extrêmement violente, et les femmes qui se trouvaient dans la plate ont été toutes renversées, mais heureusement sans éprouver aucun mal.

Le bateau du sieur Janton a été assez sérieusement endommagé.

L'association des artistes musiciens du Grand-Théâtre vient d'obtenir de la ville l'autorisation de donner sur la place Bellecour des concerts populaires dont le prix serait de 50 centimes.

Les amateurs auront là le plaisir d'entendre, à peu de frais, de la bonne musique et parfois même, l'occasion d'applaudir nos solistes si justement appréciés.

Nous souhaitons bonne chance à ces imitateurs de Musart, car leur position est des plus dignes d'intérêt, à cause de la crise qu'ils viennent de traverser par suite des tristes événements qui pèsent sur notre malheureuse France.

On nous écrit de Dagneux le 8 juin :

Dimanche dernier, vers neuf heures du soir, un individu s'est introduit par la fenêtre dans la maison au sieur Bazut, marchand de bois, pendant son absence.

A l'aide d'une clef qui était cependant bien cachée, il a ouvert un armoire et s'est emparé d'une somme de 250 fr., tant en billets de banque qu'en or et en argent.

Tout faisait présumer que ce vol avait été commis par une personne connaissant parfaitement la maison du sieur Bazut.

Les soupçons se sont portés sur un jeune homme âgé de 19 ans qui travaillait chez lui ; le brigadier de gendarmerie de Montluel, accompagné du maire de Dagneux, a arrêté ce jeune homme qui a fait des aveux complets et qui a restitué une partie de l'argent volé.

Il a été perdu un portefeuille contenant des certificats et des photographies. Prière de les rapporter à M. Millet, chez M. Couturier, épicer, rue Jean-de-Tournes. — Récompense.

L'EPARGNE

Les personnes intéressées dans la *Société de la Caisse et Journal l'Epargne* sont invitées à s'adresser ou écrire franco, avec timbre pour le retour, dans le plus bref délai, à M. d'Alby, rue de l'Hôtel-de-Ville, 100, à Lyon, pour une communication importante.

M. A. LABOUEVRIE, légiste, 9, rue Luizerne, fournit chez lui, ou par correspondance, des renseignements sur les affaires civiles et commerciales, et des explications sur l'interprétation des lois et décrets concernant les effets de commerce ; le tout moyennant 2 fr. — Il représente aussi les intéressés devant qui de droit.

LE CODE ANNOTÉ DE LA GARDE NATIONALE

Par M. A. JOLY, avocat à la Cour de Lyon. Contenant une notice historique, la législation et la jurisprudence de la Garde nationale.

Prix : 1 f. — PAR LA POSTE, 1 f. 10.

En vente à Lyon, chez M. EVRARD, Libraire-éditeur, 32, rue de Lyon, et les principaux libraires.

Pour tous les articles non signés : EVRARD.

Lyon, imp. P. Mougin-Rusand, rue Stella, 3.